

REGLEMENT REIMS URBAN NATURE

Article 1 : Le concept

Le Reims Urban Nature a pour objectif de donner accès aux Rémois de tous âges à la pratique et au divertissement. Compétitions, initiations, démonstration, expositions, colloques et spectacles seront au programme de cette manifestation qui aura lieu du lundi 15 au dimanche 28 juin 2026 toute la journée et tous les jours de la semaine.

Article 2 : Les disciplines (liste non exhaustive)

Les associations rémoises de sports outdoor proposeront de nombreuses activités parmi celles-ci les disciplines suivantes :

-
- Aéronautique
- Aïkiryu
- Athlétisme
- Marche nordique
- Aviron
- BMX
- Roller, skate Board
- Breakdance
- Canoë
- Char à voile
- Course à obstacles
- Course à pied
- Cyclisme
- Echecs
- Équitation
- Escalade
- Footgolf
- Handball
- Jet Ski
- Kayak
- Kinomichi
- MeiHuaZhuang
- Parachutisme
- Parkour
- Pétanque
- Plongée
- Randonnée Pédestre
- Twirling Bâton
- Qi Gong
- Spéléologie
- Handisport
- Streetgolf
- Tai Chi Chuan
- Tennis
- Tir à l'arc
- Triathlon
- Ultimate
- Volley
- Voiture radio commandé
- Yoga
- Zumba

Article 3 : Les lieux où pourraient être mis en place ces pratiques :

- Abord du fort de la Pompelle
- Aérodrome de Reims-Prunay
- Aire événementielle Porte de Mars
- Arboretum du Val de Vesle
- Archives Municipales
- Butte Saint Nicaise
- Canal de l'Aisne à la Marne
- Centre Sports Nature
- Forêt de la Montagne de Reims
- Jardin d'horticulture Pierre Schneiter
- Jardin du Musée Le Vergeur
- La Coulée Verte
- La Sablière
- Les Berges du Canal
- Parvis de la Médiathèque Falala
- Parc Bernard Stasi
- Parc Christian Pozzo di Borgo
- Parc de Champagne
- Parc de la Cerisaie
- Parc de la Patte d'Oie
- Parc de l'Europe
- Parc des Anciens bains des trois rivières
- Parc des Arènes du Sud
- Parc des Châtillons
- Parc des Grenouilles Vertes
- Parc du Bois d'Amour
- Parc Gilles Ferreira
- Parc Henri Paris
- Parc Jean Moulin
- Parc Léo Lagrange
- Parc Marcel Lemaire
- Parc Maryse Bastié
- Parc Michel Sicre/Hélène Nautré
- Parc Mohamed-Hère Savane
- Parc Pierre Mendès France
- Parc Saint Bruno
- Parc Saint-John Perse
- Parc Saint-Rémi
- Promenades Jean-Louis Schneiter
- Square Alexandre Henrot
- Square des Cordeliers
- Square Paul Machuel
- Stade Jean Macé

Les inscriptions sont gratuites et s'effectueront en ligne, par téléphone ou sur place. Pour les mineurs, une présence parentale ou à défaut une autorisation parentale sera exigée.

Article 5 : Assurances

La ville de Reims recommande aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance "Individuel Accident"

L'organisation du Reims Urban Nature est couverte par une police d'assurance, responsabilité civile, souscrite par la Ville de Reims.

Article 6 : Droit à l'image :

A l'occasion de l'évènement, Reims Urban Nature, la ville de Reims et ses partenaires seront amenés à capter des images fixes ou audiovisuelles des participants.

En participant à cet évènement public, chaque participant donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires, pendant une durée de 2 ans.

Article 7 : Sécurisation des données personnelles :

La Ville de Reims s'inscrit dans une démarche de mise en conformité au règlement général sur la protection des données et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée.

Les informations relatives à la protection de vos données personnelles sont à retrouver sur le site www.reims.fr

Article 8 : Normes sanitaires

L'accueil des participants sur les sites se fera dans le cadre de l'application stricte du protocole sanitaire en vigueur à cette date. Les normes sanitaires pourront être amenées à évoluer selon les directives gouvernementales.